
 <p>RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>		<p>Poste spécifique académique : Formateur/chargé de mission CASNAV</p>
DPE2D	Candidature selon les modalités décrites sur la circulaire dédiée	
<p>Textes de référence : circulaire nationale n° 2012-143 du 2 octobre 2012 et circulaire académique du 19 septembre 2022</p>		
IDENTIFICATION DU POSTE	<p>Définition du poste</p>	<p>L'Académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des formateurs/chargés de mission en FLE/FLS/alphabétisation, des 1^{er} et 2nd degrés.</p>
	<p>Place du poste</p>	<p>Le formateur/chargé de mission CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle de la direction/coordination/responsabilité du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement où il est affecté.</p>
PROFIL DU POSTE	<p>Cadre général</p>	<p>Le CASNAV de Mayotte, créé en 2015, est une structure d'expertise auprès du recteur et du DAASEN sur le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés en France.</p>
	<p>Missions</p>	<p>>Accompagnement et conseil aux équipes éducatives : le chargé de mission est référent FLS pour un groupement d'écoles ou d'établissements. Il intervient sur un appui organisationnel et pédagogique des dispositifs UPE2A et OEPRE.</p> <p>>Actions de formation : formateur, il conçoit et anime des sessions de formations académiques ou locales à destination des personnels de l'Education Nationale et des associations partenaires.</p> <p>>Production de ressources et d'outils pédagogiques : il élabore, mutualise et diffuse des ressources FLE/FLS notamment via les maquettes pédagogiques et le site internet du CASNAV.</p> <p>>Accueil et évaluation des EANA : le chargé de mission accueille les jeunes et leur famille pour faire le suivi sur les démarches de scolarisation. Il participe aux évaluations qui permettent de profiler le parcours de l'EANA et accompagne les établissements et écoles dans la démarche de recensement/scolarisation.</p> <p>>Développement de partenariats : il contribue activement à l'animation du réseau associatif sur les questions du FLS et développe les relations avec les partenaires de l'éducation qui interviennent sur la prise en charge de l'allophonie à Mayotte.</p> <p>>Contribution à la collecte des données statistiques : l'agent a en charge le suivi et la saisie de données statistiques sur la scolarisation des EANA dans le cadre de l'enquête DEPP.</p> <p>> Rapport d'activités : en fin d'année, le formateur/chargé de mission rédigera un rapport d'activités présentant les diverses missions menées dans le cadre de ses fonctions.</p>
	<p>Compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des enjeux de l'évaluation et de l'enseignement en contexte d'allophonie - Maîtrise du CECRL - Expertise en conception et animation de formations auprès d'adultes - Connaissance du parcours et de la prise en charge spécifique des EANA - Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS/alphabétisation en milieu plurilingue - Bonne maîtrise des outils bureautiques - Capacités organisationnelles et sens affiné du travail en équipe - Implication, disponibilité et capacité d'écoute/d'adaptation <p>Les missions exigent un fort caractère déontologique qui nécessite une loyauté vis-à-vis de l'institution : confidentialité concernant les informations des jeunes et leurs situations, données internes.</p>

CONTEXTE ADMINISTRATIF	Profil et Pré-requis	Enseignant du 2 nd degré Cursus universitaire en FLE/FLS Certification complémentaire FLS ou formation attestée par un organisme spécialisé Expérience dans l'enseignement/la formation en didactique du FLE/FLS La détention de l'habilitation « Examinateur/Correcteur DELF » et du CAFFA serait appréciée.
	Nomination	En général le temps d'enseignement en établissement correspond à 20% du temps de service. Une décharge de 80% au sein du CASNAV est attestée dans une lettre de mission. Cette répartition du temps de service peut être différente selon les situations.
	Régime administratif	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Bonification : 27 points de NBI
	Modalités de candidature	Les enseignants participent au mouvement intra-académique et candidatent sur le poste spécifique « Chargé de mission CASNAV » en faisant parvenir le dossier de candidature dûment rempli, accompagné de l'ensemble des pièces demandées (CV, lettre de motivation, dernier rapport d'inspection ou CR de rendez-vous de carrière, dernier arrêté de promotion d'échelon, parcours universitaire en FLE/FLS, copie de la Certification Complémentaire en FLS ou formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS) Les candidats retenus seront convoqués à un entretien.
	Contacts	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la direction/coordination du CASNAV par mail casnav@ac-mayotte.fr ou par téléphone au 02-69-63-33-66.